

# NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023.

### BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 919 014.21 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	147 037,76 €	0,00 €	0,00 €	467 672,88 €	147 037,76 €	467 672,88 €
Opérations de l'exercice	675 586,19 €	981 159,69 €	1 983 257,88 €	2 420 802,47 €	2 658 844,07 €	3 401 962,16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>822 623,95 €</b>	<b>981 159,69 €</b>	<b>1 983 257,88 €</b>	<b>2 888 475,35 €</b>	<b>2 805 881,83 €</b>	<b>3 869 635,04 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	158 535,74 €	0,00 €	905 217,47 €	0,00 €	1 063 753,21 €
Restes à réaliser	296 708,00 €	151 969,00 €	0,00 €	0,00 €	296 708,00 €	151 969,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 119 331,95 €</b>	<b>1 133 128,69 €</b>	<b>1 983 257,88 €</b>	<b>2 888 475,35 €</b>	<b>3 102 589,83 €</b>	<b>4 021 604,04 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 796,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>905 217,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>919 014,21 €</b>

### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 888 475.35 €.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023
013 – Atténuation de charges	23 066.77 €
70 – Produits des services	119 293.26 €
73 – Impôts et Taxes	1 571 441.06 €
74 – Dotations et participations	545 293.49 €
75 – Autres produits de gestion courante	144 935.12 €
77 – Produits exceptionnels	8 564.37 €
78 – Reprises sur provisions et amortissements	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	8 208.40 €
002 – Résultat antérieur reporté	467 672.88 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 888 475.35 €</b>

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 23 066.77 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie du personnel et l'indemnité inflation.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 119 293.26 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les ventes de concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, le camping, le restaurant scolaire...

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 571 441.06 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 545 293.49 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 144 935.12 €

Ces recettes proviennent exclusivement des revenus des immeubles en location et fermages.

1.1.6. **Les produits exceptionnels (Chapitre 77)** – 8 564.37 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances et les produits des cessions d'immobilisations.

1.1.7. **Les reprises sur provisions et amortissements (Chapitre 78)** – 0.00 €

Ce chapitre comprend essentiellement la reprise sur provision pour créances douteuses.

1.1.8. **Opérations d'ordre (Chapitre 042)** – 8 208.40 €

Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires suite à la vente de grès et de l'autolaveuse du gymnase.

1.1.9. **Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002)** – 467 672.88 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022.

1.2. **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 983 257.88 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023
011 – Charges à caractère général	671 512.30 €
012 – Charges de Personnel	1 085 131.34 €
014 – Atténuation de produits	41 803.20 €
65 – Autres charges de gestion courante	156 752.98 €
66 – Charges financières	13 038.60 €
67 – Charges spécifiques	0.00 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	277.06 €
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	14 742.40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 983 257.88 €</b>

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 671 512.30 €

1.2.1.1. **Achats et variation des stocks** (Article 60) – 327 140.86 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. **Services extérieurs** (Article 61) – 260 778.55 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. **Autres services extérieurs** (Article 62) – 69 974.13 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. **Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63)** – 13 618.78 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)** – 1 085 131.34 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et contractuel ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits (Chapitre 014)** – 41 803.20 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 et le reversement de la taxe de séjour du camping.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante (Chapitre 65)** – 156 752.98 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, les indemnités des maires et adjoints, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 13 038.60 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)** – 0.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Les dotations aux provisions et dépréciations (Chapitre 68)** – 277.06 €

Ce chapitre comprend essentiellement les dotations aux provisions pour créances douteuses.

1.2.8. **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)** – 14 742.40 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1. Recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 981 159.69 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>CA 2023</b>
13 – Subventions d'investissement	602 803.05 €
16 – Emprunts	180 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 761.25 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	171 296.31 €

1068 – Affectation de la section fonctionnement	0.00 €
040 – Dotations aux amortissements	14 742.40 €
041 – Opérations patrimoniales	10 556.68 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>981 159.69 €</b>

Les recettes ont été constituées par :

- les subventions d'investissement,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions,
- l'avance versée sur commandes d'immobilisations,
- la réalisation d'un emprunt solde (90%).

## 2.2. Dépenses d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 822 623.95 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022
20 – Immobilisations incorporelles	6 561.60 €
21 – Immobilisations corporelles	62 969.56 €
23 – Immobilisations en cours	472 769.67 €
10 – Taxe d'aménagement	0.00 €
16 – Emprunts	114 520.28 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
040 – Opérations d'ordre	8 208.40 €
041 – Opérations patrimoniales	10 556.68 €
001 – Résultat antérieur	147 037.76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>822 623.95 €</b>

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- ☞ Frais d'étude de faisabilité bois énergie de bâtiments,
- ☞ Acquisition logiciels informatiques.
- ☞ Acquisition de matériel et mobilier.
- ☞ Acquisition de matériel pour les Services Techniques et remplacement d'un véhicule.
- ☞ Travaux de bâtiments :
  - Fin des travaux de toiture de l'Eglise,
  - Installation chauffage salle polyvalente n°1,
  - Audit énergétique bâtiments scolaires.

☞ Travaux de voirie :

- Début des travaux de sécurité et sécurisation des trottoirs avenue du Général Leclerc,
- Travaux défense incendie,
- Création d'une piste cycle rue de Bicêtre,
- Travaux de sécurisation du point d'arrêt Les Puiseaux

☞ Travaux d'éclairage public.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS**

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Varichards fait apparaître un résultat global de 27 061,20 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	467,78 €	0,00 €	26 593,42 €	0,00 €	27 061,20 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	0,00 €	467,78 €	0,00 €	26 593,42 €	0,00 €	27 061,20 €
Résultats de clôture	0,00 €	467,78 €	0,00 €	26 593,42 €	0,00 €	27 061,20 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	467,78 €	0,00 €	26 593,42 €	0,00 €	27 061,20 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €	467,78 €	0,00 €	26 593,42 €	0,00 €	27 061,20 €

Aucune vente réalisée.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PILORI**

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Aucune écriture réalisée.

## BUDGET C. C. A. S.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif du CCAS fait apparaître un résultat de clôture de 8 125.52 €. Pas de section investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 218,99 €	0,00 €	16 218,99 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	60 231,56 €	52 138,09 €	60 231,56 €	52 138,09 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 231,56 €</b>	<b>68 357,08 €</b>	<b>60 231,56 €</b>	<b>68 357,08 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 125,52 €	0,00 €	8 125,52 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 231,56 €</b>	<b>68 357,08 €</b>	<b>60 231,56 €</b>	<b>68 357,08 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>8 125,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 125,52 €</b>

## BUDGET CAISSE DES ECOLES

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif de la caisse des écoles fait apparaître un résultat global de 36 364.03 € qui se décompose ainsi :

- 3 338.56 € d'excédent de fonctionnement
- 33 025.47 € d'excédent d'investissement.

Ce résultat est dû aux résultats reportés. Aucune écriture a été faite en 2023. La Caisse des Ecoles de Bonny-sur-Loire sera dissoute au 31/12/2023.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 025,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 338,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 364,03 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	33 025,47 €	0,00 €	3 338,56 €	0,00 €	36 364,03 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 025,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 338,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 364,03 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 025,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 338,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 364,03 €</b>